

L'honorable M. FITZPATRICK : Nous allons faire apporter celle de Bayfield.

M. BELL : Ne vaudrait-il pas mieux laisser cet article en suspens?

L'honorable M. HYMAN : Il me semble que nous l'avons suffisamment débattu.

M. SAM. HUGHES : Nous ne devrions pas le laisser voter.

L'honorable M. HYMAN : Proposez-en donc la radiation.

M. TAYLOR : Eu égard au document que m'a fait tenir une personne responsable qui dit s'être transportée sur les lieux ; étant donné que les assertions contenues dans ce document n'ont pas été contredites, il reste établi que le gouvernement a demandé et obtenu l'année dernière un crédit de \$25,000 destiné à la construction d'un quai, et qu'à ce moment-là, et même six mois auparavant, la compagnie avait déjà commencé à le construire. On vient maintenant nous demander un nouveau crédit de \$65,000.

Il ressort des documents déposés sur le bureau de la Chambre qu'il n'a pas été demandé de soumissions, que l'on a simplement conclu un marché avec cette compagnie-là, qui doit continuer les travaux et les terminer. Si l'opposition eût été au fait de toutes ces circonstances, l'année dernière, lorsque l'on demanda au comité de voter \$25,000 pour commencer les travaux en question, elle aurait exigé la radiation de ce crédit. Je propose donc que le présent crédit de \$65,000 soit rayé.

M. BELL : A la lecture qui en a été faite, le certificat délivré par l'ingénieur m'a semblé marqué au coin de la plus extrême prudence. Le gouvernement a-t-il fait faire d'autres études avant de payer les deniers ?

L'honorable M. HYMAN : Nous avons payé lorsque la compagnie nous eût présenté son mémoire, et après avoir reçu les certificats des deux ingénieurs dirigeants et de l'ingénieur en chef.

M. CLARKE : Quels étaient les deux ingénieurs dirigeants ?

L'honorable M. HYMAN : M. Tassé et M. Lamoureux.

M. BELL : Sont-ce des ingénieurs du ministère ?

L'honorable M. HYMAN : Ils le sont tous deux ; l'un est ingénieur ordinaire et l'autre ingénieur dirigeant.

M. BELL : Et tous deux ont donné leur certificat relativement aux travaux exécutés et à leur valeur ?

L'honorable M. HYMAN : Oui.

M. CLARKE : Les certificats de ces ingénieurs sont-ils là ?

L'honorable M. HYMAN : Ils sont annexés au mémoire de la compagnie.

M. SAM. HUGHES,

M. CLARKE : Ce mémoire est-il sur le bureau ?

L'honorable M. HYMAN : Nous n'avons ici qu'un état de la dépense.

M. CLARKE : Il ne se trouve sur le bureau nul certificat d'ingénieur ?

L'honorable M. HYMAN : Nous les produirons.

M. CLARKE : Il faudra produire nombre d'autres documents, car cette liasse-là est vraiment trop incomplète.

L'honorable M. HYMAN : A tout événement, le mémoire présenté par la compagnie ne fait pas partie des pièces que le ministère a en sa possession.

M. BELL : Si la compagnie qui a exécuté ces travaux-là n'a eu, comme on l'a dit, qu'à déverser dans le port les pierres provenant des déblais du chemin de fer, et s'est fait payer \$1.25 pour chaque verge de remplacement, elle a vraiment lieu de considérer le gouvernement actuel comme un gouvernement paternel. Le prix est plus que raisonnable. Comme nous ne sommes pas complètement renseignés sur cette affaire, nous pourrions laisser l'article en suspens jusqu'à lundi, si l'honorable ministre veut bien promettre de nous fournir d'autres renseignements.

L'honorable M. HYMAN : L'ingénieur m'informe qu'il ne reste plus rien à communiquer au comité.

M. TAYLOR : Il existe assurément d'autres lettres que l'on peut produire. On doit avoir en mains la première demande de subvention. Et puis, on devrait tenter d'accorder les déclarations que l'on fait aujourd'hui avec celles que fit le ministre, l'an dernier, lorsqu'il demanda son crédit de \$25,000. J'ai donné lecture d'un document où il est dit qu'il ne se trouve pas une seule habitation dans un rayon de neuf milles de l'endroit en question. En face d'une telle assertion, le gouvernement n'osera sans doute pas exiger l'adoption du présent crédit.

M. SAM. HUGHES : A l'embouchure de quelle rivière construit-on cette jetée ?

L'honorable M. HYMAN : L'ingénieur m'informe qu'on la construit à la Pointe-Noire.

M. CLARKE : Le comité a droit de savoir si l'ingénieur a présenté quelque rapport ou fourni quelque renseignement au ministère. Nous avons voté l'année dernière un crédit de \$25,000 pour commencer la construction d'une jetée dans un but déterminé. Lorsqu'il demanda ce crédit, le prédecesseur de l'honorable ministre nous donna d'abondants détails. Que nous soyons obligés de nous procurer de tels documents pour nous renseigner sur ce qui se fait, cela n'a rien de bien flatteur pour le gouvernement. Le ministre a fait des déclarations précises quant à la situation du quai, la longueur de la jetée, la